

# déi Lénk

David Wagner

Marc Baum

Député

Député



Luxembourg, le 18 juin 2019

Concerne : Question parlementaire relative au fonctionnement des infrastructures bibliothécaires au Luxembourg.

Monsieur le Président,

*Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.*

Avec l'ouverture du Luxembourg Learning Centre (LLC) en septembre 2018 et l'ouverture programmée du nouveau site unique de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) en septembre 2019, le Luxembourg est enfin en passe de se doter d'infrastructures bibliothécaires répondant à la fois aux besoins du grand public et des enseignants, chercheurs et autres utilisateurs professionnels de ces lieux du savoir.

Toutefois, l'existence d'infrastructures d'excellente qualité ne suffit pas à garantir que celles-ci soient utilisées de manière optimale, comme l'illustrent les exemples suivants :

1. L'annonce de l'ouverture du nouveau site unique de la BnL, dont il est à prévoir qu'il attirera un plus grand nombre d'usagers que le site principal actuel, n'a pas encore été accompagnée de l'annonce de créations de postes permanents supplémentaires de bibliothécaires auprès de la BnL ;
2. Le LLC, dont les horaires d'ouverture en semaine (08h00-22h00) sont tout à fait adéquats pour une bibliothèque universitaire, reste fermé le weekend. Pourtant, l'on sait que beaucoup d'étudiant.e.s profitent du weekend pour réviser leurs cours ou préparer des travaux, ce dont beaucoup de bibliothèques universitaires à l'étranger tiennent compte en restant ouvertes au moins le samedi ;
3. La bibliothèque de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), qui réunit sans doute la plus grande collection en droit de l'UE au monde et dispose d'une grande salle de lecture conçue par l'architecte de la Bibliothèque nationale de France pour accueillir le public (les agents de l'institution consultent les ouvrages dans leurs bureaux), limite depuis fin 2015 son accès aux enseignants et chercheurs à maximum 30 jours/année. Cette décision semble d'autant plus étonnante que la proximité avec la CJUE a régulièrement été invoquée par les gouvernements luxembourgeois successifs pour maintenir un campus universitaire à Luxembourg-Kirchberg ;
4. Les collections de certains instituts de recherche financés par l'Etat luxembourgeois et disposant d'une bibliothèque accessible au public, comme l'Institut Max Planck, ne sont pas répertoriées au sein du catalogue collectif national A-Z.lu. Au regard des pratiques actuelles des usagers, qui ont de plus en plus souvent recours à des catalogues collectifs, cela signifie que ces collections, pourtant importantes, sont invisibles (et donc de fait inexistantes) non seulement sur le plan national, mais aussi à l'international.

Au regard de ce qui précède, nous voudrions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:

1) Madame la Ministre peut-elle m'informer s'il est prévu d'augmenter le nombre de bibliothécaires travaillant à la BnL pour tenir compte de la hausse de la fréquentation qu'entraînera l'ouverture du nouveau bâtiment ? Dans ce contexte, Madame la Ministre peut-elle également me fournir des indications sur les nouveaux horaires de la bibliothèque, dont il a été dit qu'ils correspondraient davantage aux besoins des usagers ?

2) Monsieur le Ministre peut-il nous informer s'il est prévu : a) d'augmenter le nombre de bibliothécaires travaillant au LLC pour tenir compte de l'accroissement des collections et du corps étudiant de l'Université du Luxembourg ? b) d'ouvrir le LLC le samedi, comme c'est généralement le cas pour les grandes bibliothèques universitaires ?

3) Monsieur le Ministre est-il disposé à intervenir auprès de la CJUE pour que celle-ci rende à nouveau sa bibliothèque plus accessible aux enseignants et chercheurs, voire aux étudiant.e.s en droit comme c'est le cas à la Bibliothèque du Palais de la Paix à La Haye, bien que l'objectif principal de celle-ci soit de servir la Cour permanente d'arbitrage, la Cour internationale de Justice et l'Académie de droit international de La Haye ?

4) Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils nous indiquer quels sont les efforts que l'Etat compte fournir pour s'assurer que toutes les bibliothèques financées par l'argent du contribuable et accessibles au public voient leurs catalogues intégrés au catalogue collectif A-Z ?

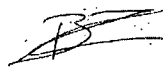
Veillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux.

David Wagner

Marc Baum

Député

Député





CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 18 juin 2019

**Objet : Question parlementaire n° 800 du 18.06.2019 de Monsieur le Député Marc Baum et de  
Monsieur le Député David Wagner - Fonctionnement des infrastructures  
bibliothécaires**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**